



Fédération Départementale des Groupements de Défense
contre les Organismes Nuisibles de la MAYENNE

17 Bd des Manouvriers - 53810 CHANGE

02 43 56 12 40 Fax: 02 43 49 35 13 accueil@fdgdon53.fr

F.D.G.D.O.N.

Président : Mr Roland FOUCAULT

10 administrateurs

4 salariés

Syndicat de Bassin de l'ERVE

6 octobre 2015



Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles aux végétaux et produits végétaux

Syndicat professionnel agricole (loi de 1884), conforme au code du travail
En Mayenne : fédération créée en 1939

Les missions et l'existence de la structure sont définies par le CODE RURAL

La FDGDON de la Mayenne est placée sous la tutelle technique et administrative
de la DRAAF (Service Régional de l'Alimentation : SRAL)

Des arrêtés ministériels encadrent nos activités, complétés par des arrêtés
préfectoraux et/ou municipaux

Nos Missions

- **assurer la surveillance phytosanitaire** du territoire et mettre en place une veille sur les risques d'apparition de nouvelles problématiques
- **généraliser les luttes** collectives, obligatoires ou non, permanentes ou ponctuelles, à la demande de ses adhérents, du Préfet ou du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- **réaliser la communication** auprès des structures compétentes et organiser la vulgarisation de l'information

Activités principales



ragondin



rat musqué



frelon asiatique



taupe



chardon



rat souris



étourneau



corbeau



pigeon de ville

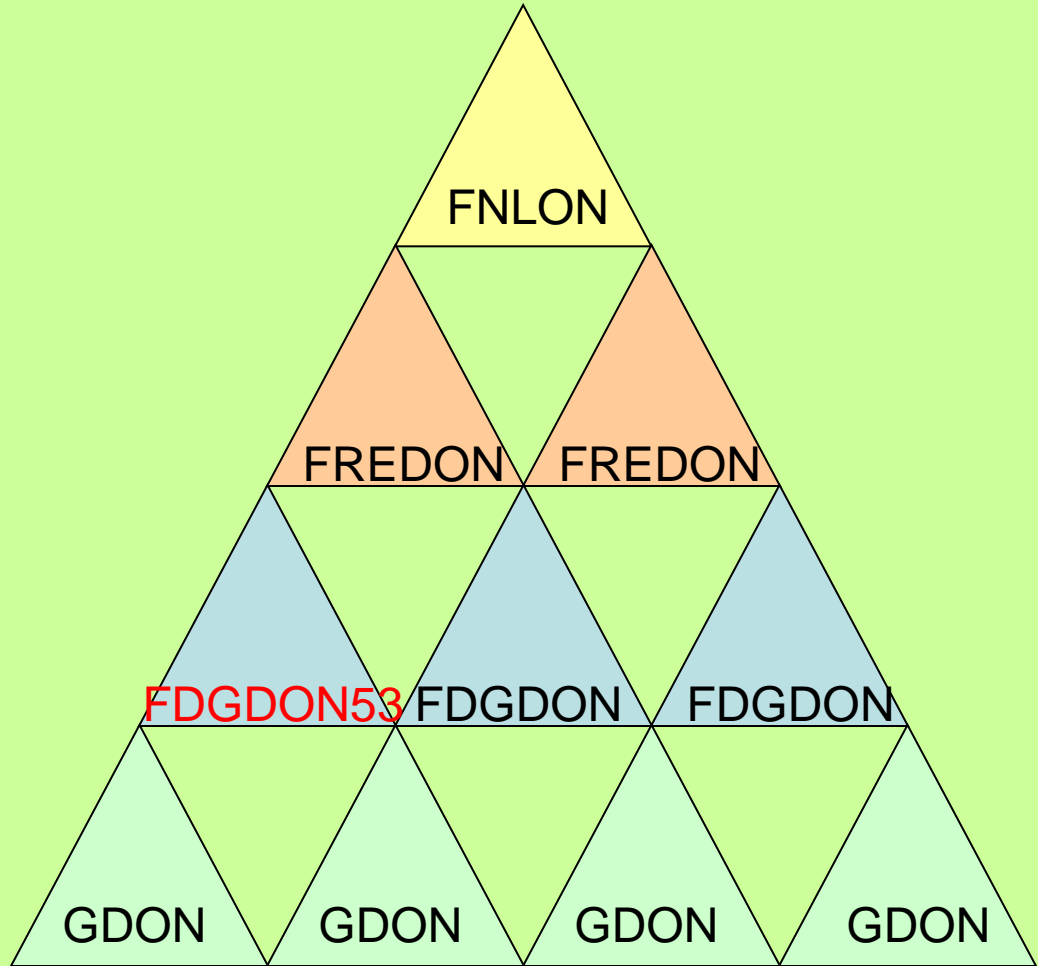
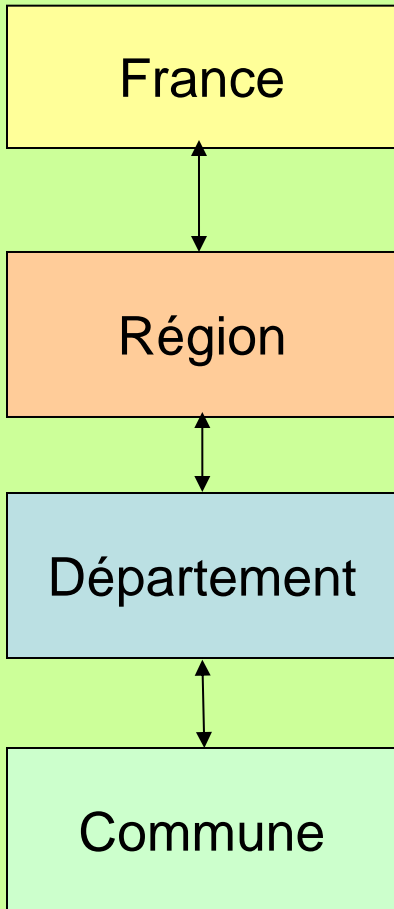


chenilles

et bien d'autres encore...

Un réseau pour la santé du végétal

+ de 240 groupements mayennais
(261 communes en Mayenne)



Nos matériels

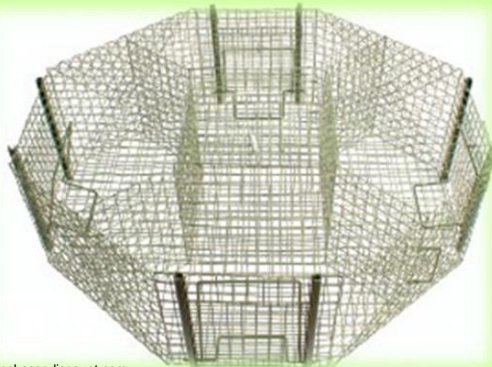
Mise à disposition d'effaroucheurs, cages, pièges...

Produits disponibles : souricides, raticides



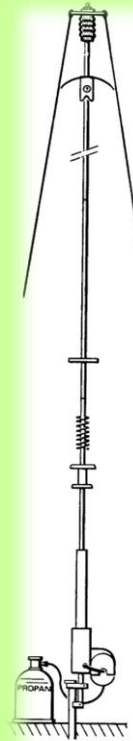
alliance-élevage.com

raticide, souricide



pechechassediscount.com

cage à corvidés



rellé

effaroucheurs



lutter-contre-nuisibles.com

pistolet avec fusées



piégeurs61.org

cage à renards

Nos services

Lutte contre les Rongeurs Aquatiques Nuisibles, les Taupes, les Frelons Asiatiques (PAC)

Aspersion de bioinsecticide contre les chenilles Urticantes défoliatrices et échenillage des cocons



Installation de stations agro-météorologiques

Formations à la reconnaissance, prévention et lutte contre les Organismes Nuisibles



Infos au 02 43 56 12 40 – accueil@fdgdon53.fr

Les rongeurs aquatiques nuisibles

ragondins et rats musqués



mycocondroz.be



lavachequery.wordpress.com

Caractéristiques des RAN

Impacts sur le milieu

Risques sanitaires

Bilan des prises

Réglementation

La lutte collective

Caractéristiques

Introduction en France

Pas de prédateurs naturels

Parfaitement adapté à leurs milieux

Consommation opportuniste

Forte reproduction des populations :

4 à 10 petits, 2 à 3 fois / an. Mature dès 3 mois.

Longévité 3-5 ans



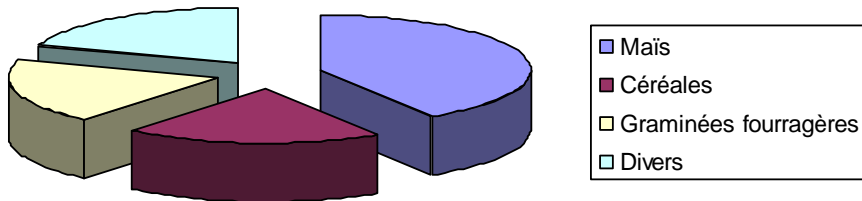
Two beavers are swimming in a body of green water. They are positioned diagonally, with one slightly ahead of the other. Both have their heads above water and long tails visible. The water is a murky green color, and there are some ripples around the beavers. The text "Impacts sur le milieu" is overlaid in the center of the image.

Impacts sur le milieu

Différents types de dégâts

Liés aux activités agricoles
Sur les cultures et la végétation
Sur les ouvrages et réseaux hydrauliques
Nuisances environnementales

Part des consommations des cultures



A photograph of a herd of horses grazing in a field. In the foreground, several mice are visible on the grass. The text is overlaid on the image.

Risques sanitaires

Parasites (pou, puce, tique, douve...)
et
maladies

Vecteurs de maladies : un problème de santé publique

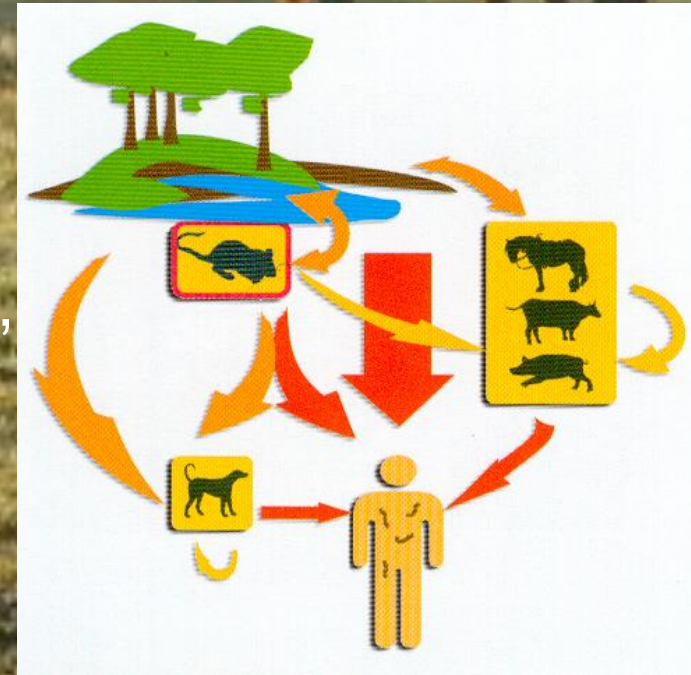
La leptospirose

Bactérie *Leptospira interrogans*

Transmission par contact : eau, sol, herbe,
animaux

Symptômes : douleurs musculaires,
fièvres, jaunisse

Complications : hémorragies violentes,
pathologie grave des reins



SE PROTEGER !!!

Le programme GEDUVER

Rongeurs aquatiques nuisibles et Oiseaux (étourneaux, pigeons, corvidés)

3 axes de recherches :

- méthodes d'évaluation des populations
- estimation des différents impacts, dont **SANITAIRES**
- amélioration et recherche des méthodes de lutte

Recherche de zoonoses chez les rongeurs aquatiques dans les régions de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire



Eutamias



Eutamias

C. Richomme, A. Kodjo, C. Perret, R. Blaga, N. Madani, J.-M. Boucher, G. Umhang,
K. Sidi-Boumedine, G. Guedon et **F. Boué**

avec les contributions des FDGDON
et des 12 Laboratoires départementaux d'analyses des régions Bretagne, Pays-de-
Loire et Basse-Normandie



PROJET GEDUVER



Programme de recherche sur les agents pathogènes zoonotiques chez les ragondins et les rats musqués :
Leptospirose, Toxoplasmose, Echinococcose alvéolaire,
Tularémie, Fièvre Q.

Sélection des sites de piégeage

Départements concernés : le Calvados (14), la Manche (50), l'Orne (61), l'Ille et Vilaine (35), les Côtes d'Armor (22), le Morbihan (56), le Finistère (29), la Sarthe (72), la Mayenne (53), la Loire Atlantique (44), le Maine et Loire (49) et la Vendée (85).

Parmi les 196 sites pressentis pour l'étude:



60% de type « eau courante »
(rivière)



40% de type « eaux stagnantes »
(marais ou assimilé : étangs,
lagunages, etc.)

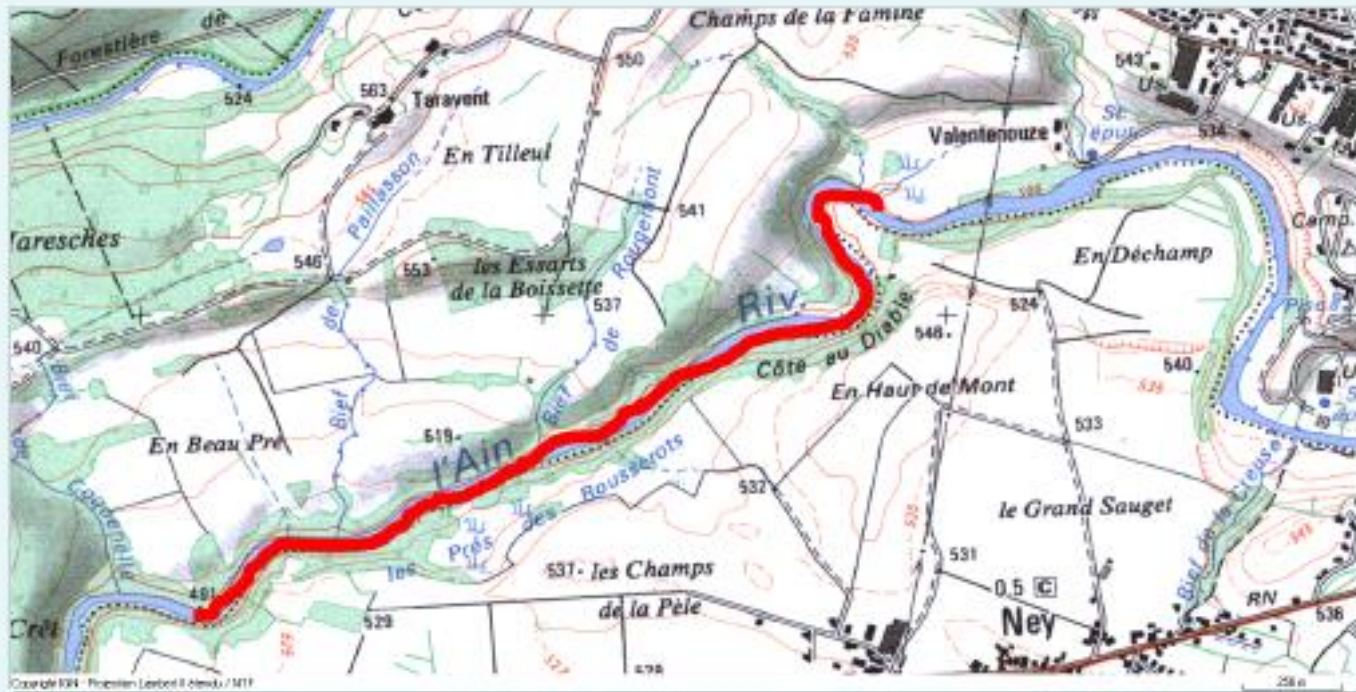
→ Tirage aléatoire de 5 sites parmi tous les sites disponibles dans chacun des départements où le nombre de sites était supérieur à 5.

Capture ...

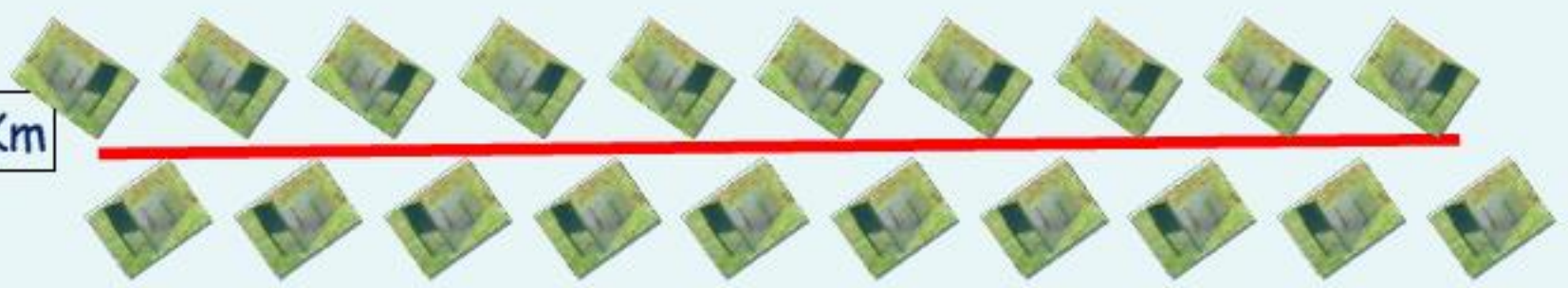


... selon le protocole
du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé

Méthode de dénombrement d'une population de ragondins : en rivière



1 Km



20 Pièges tous les 50 m environ répartis des deux cotés de la rivière

Transport des ragondins du site de prélèvement au LDAV

Formation des piégeurs à la prise de sang intracardiaque réalisable sur le terrain

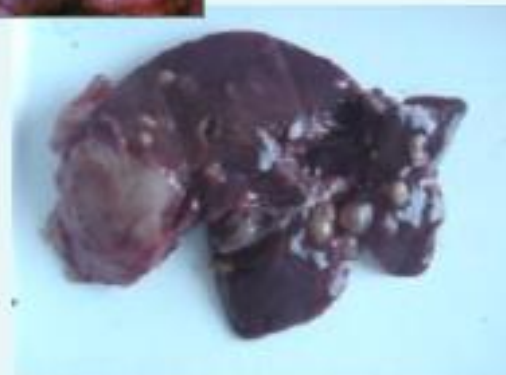
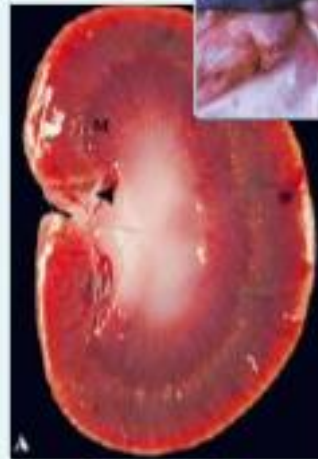


Traitement au LDAV

Centrifugation
des sérums



Prélèvement
d'organes





GEDUVER Rongeurs aquatiques

Enregistrement
Echantillon



Quitter la BDD

GEDUVER Rongeurs aquatiques

Nom du Piégeur:

N°: Numéro localisation:

Commentaire: Coordonnées GPS: N° Piège:

Espèce:

Classe d'âge:

Sexe: Mâle Femelle Poids (kg): 0

Allaitante Taille (cm):

Rate Serum leptos Sérothèque

Rein Serum Toxo Volume (µl)

Foie Serum Fièvre Q

Réception des prélèvements

Enregistrement
dans une base de données dédiée
et analyses des résultats

12 départements

5 sites / département

916 RAN

moyenne : 8,7 RG et 4,7 RM /site

Pas de différence statistique significative entre les différents
types de milieu
(eau stagnante/eau courante)

30 ragondins et 30 rats musqués (+1 nd) = 61 RAN en Mayenne

Leptospirose

Exposition

RM (51%) + en contact que RG (41%) avec les leptospires

Infection

RM (35%) + infectés que RG (12%) par les leptospires

En Mayenne

Exposition

RM : 70% et RG : 52%

Infection

40 à 60 %

Toxoplasmose

Exposition

28% RAN

En Mayenne

Exposition

RM : 58% et RG : 52%

Echinococcose

4 cas d'infection

RAN peuvent être infectés et peuvent participer au cycle de vie du parasite (preuve de fertilité des kystes)

En Mayenne

Aucun cas, mais aux portes de notre département

Tularémie

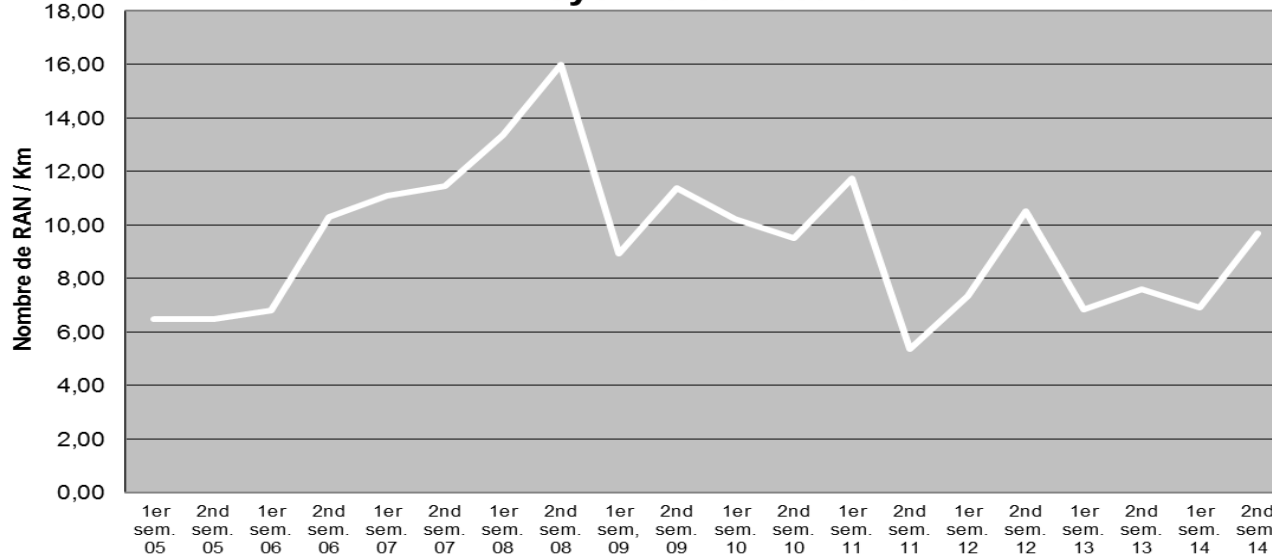
Fièvre Q

Rôle des RAN négligeable
Résultats trop faibles, voire insignifiants

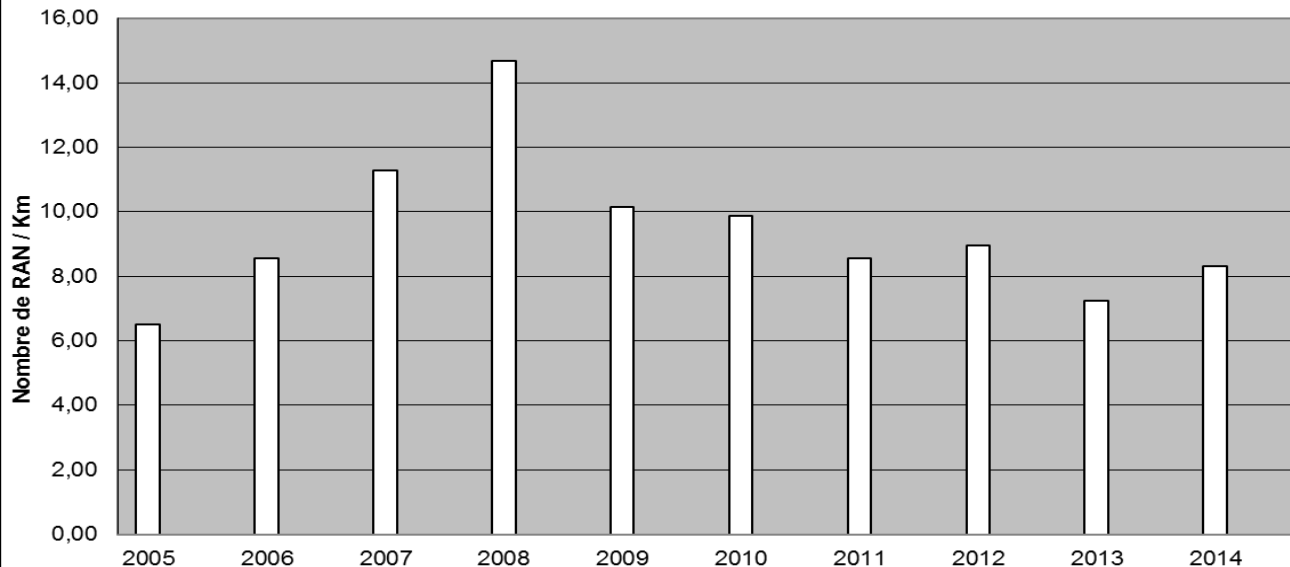
Suivi évolution des populations
Prises rongeurs aquatiques nuisibles

Suivi de l'Évolution des Populations

**Suivis de population RAN
Moyenne semestrielle**



**Suivis de population RAN
Moyenne annuelle**



à caractère obligatoire
et préalable à toute
lutte

effectué depuis 2005
par la FDGDON 53

permet de justifier la
classification

Organismes Nuisibles

20 points de contrôle
en Mayenne - 332 RAN

CONSTAT :

Après diminution,
populations remontent
légèrement (année
2014 douce)

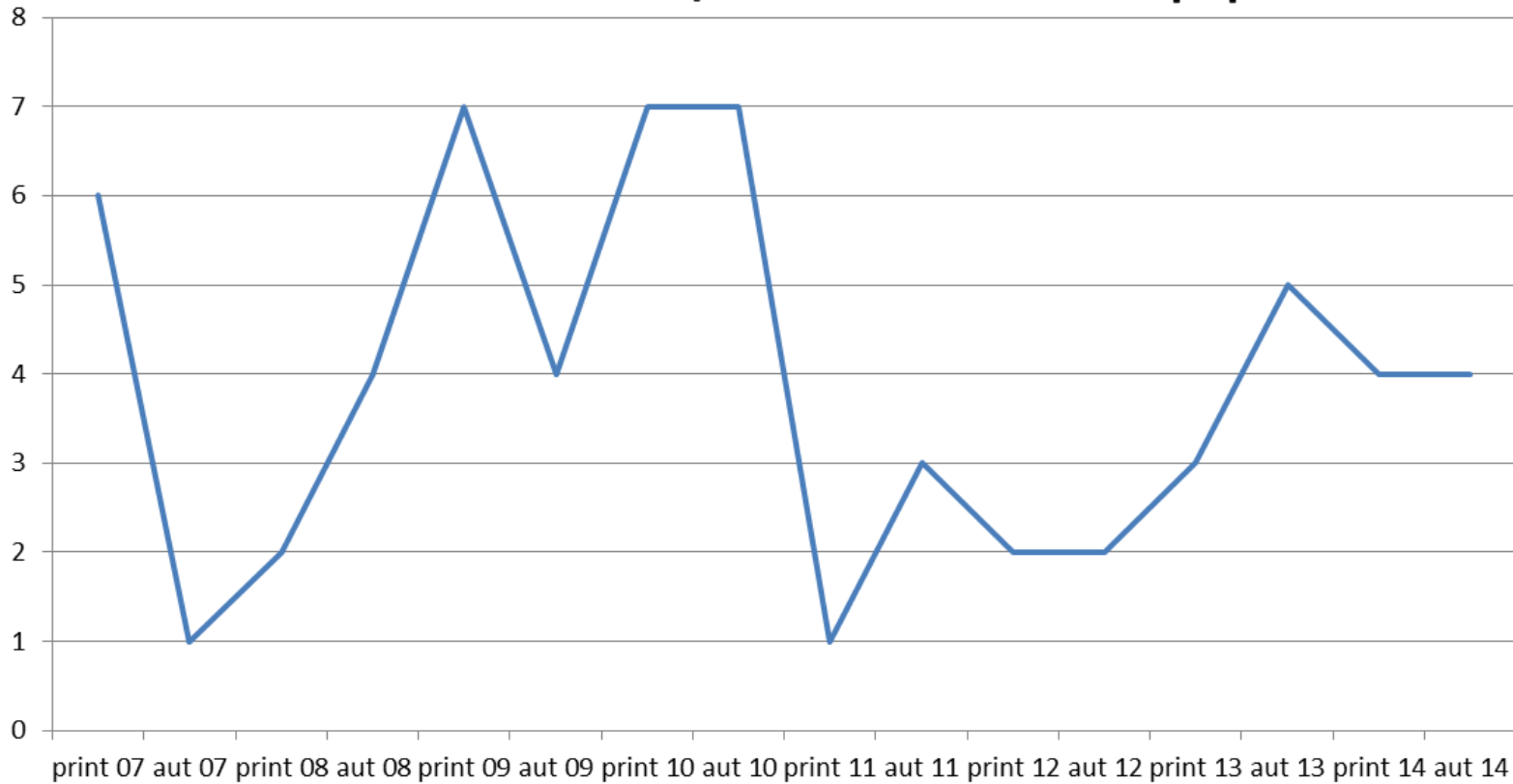
Erve – points de contrôle

RESULTATS DES SUIVIS DE POPULATION RAGONDINS ET DE RATS MUSQUES

BASSINS	COMMUNES	Période semestrielle	Prises	Période annuelle	Prises
Erve	Chéméré	print 07	6	2007	3,5
		aut 07	1		
		print 08	2	2008	3
		aut 08	4		
		print 09	7	2009	5,5
		aut 09	4		
		print 10	7	2010	7
		aut 10			
		print 11	1	2011	2
		aut 11	3		
		print 12	2	2012	2
		aut 12			
		print 13	3	2013	4
		aut 13	5		
		print 14	4	2014	4
		aut 14	4		

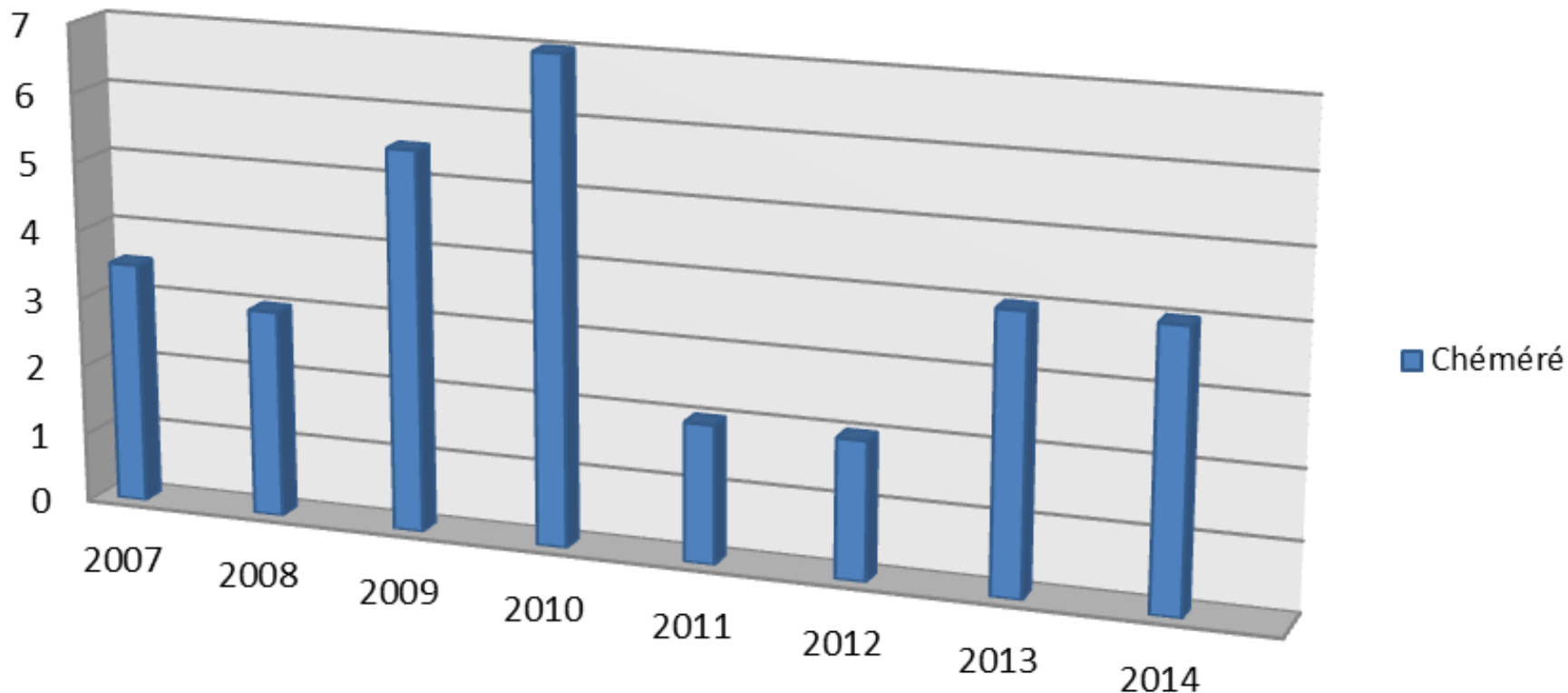
ERVE – point de contrôle

Prises RAN / semestre - Suivis de population



ERVE – point de contrôle

Prises RAN / année - Suivis de population



Lutte collective par piégeage

13 réunions - 81 communes ont pris un arrêté

295 piégeurs bénévoles (+ de 360 selon les années)

3 068 prises soit une moyenne de 57 / commune contre 50 l'année d'avant

Captures : stabilisation

Lutte à l'année 2013 / 2014

31,6 % ragondins : 8372

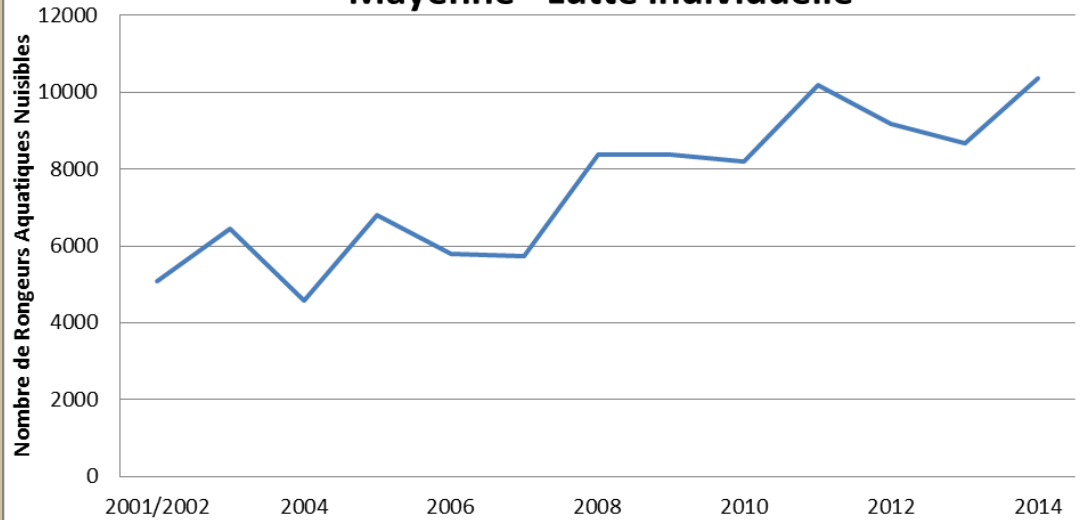
-16,1% rats musqués : 1981

Tendance générale : toujours en progression

rapport d'effectif en faveur du ragondin

La Mayenne - TOTAL

**Evolution des prises RAN
Mayenne - Lutte individuelle**

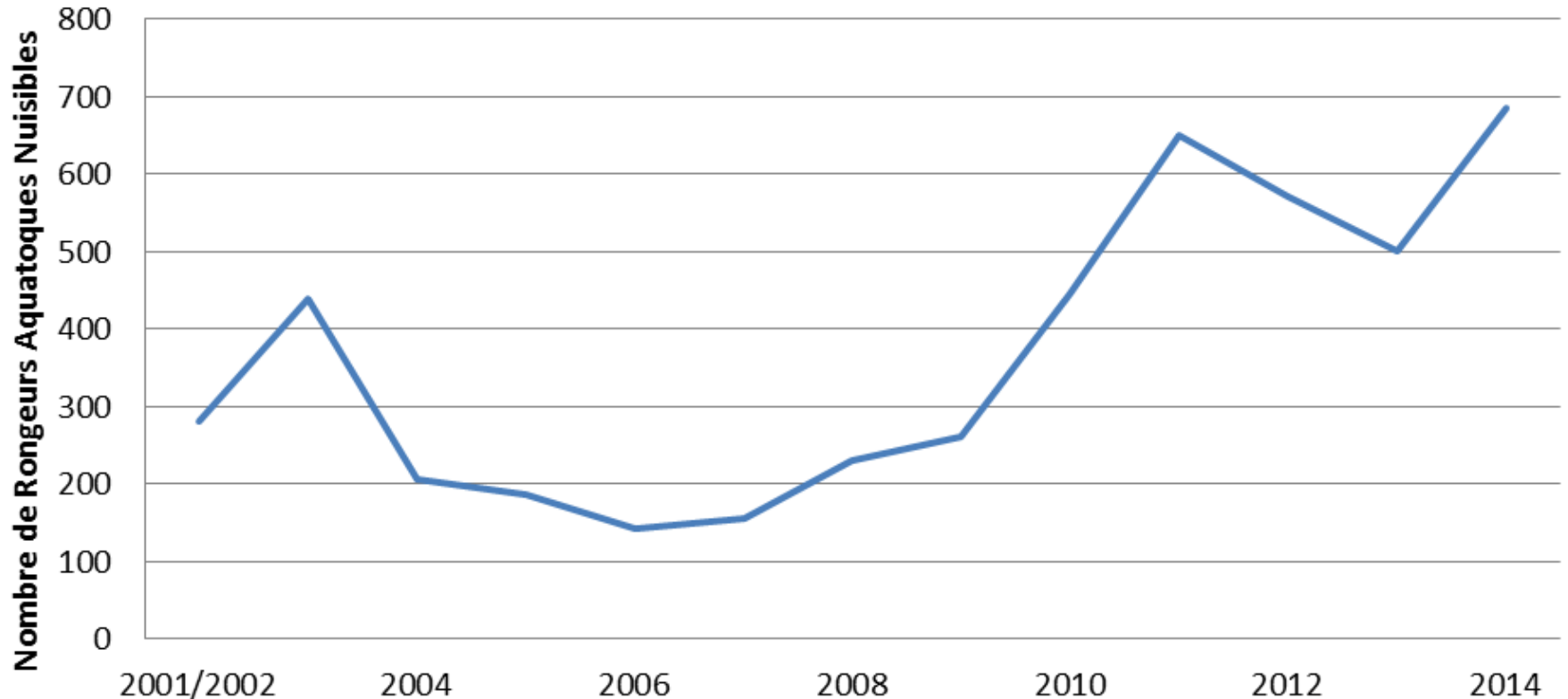


**Evolution des prises RAN
Mayenne - Lutte collective**



ERVE - Lutte individuelle

Evolution des prises RAN Bassin de l'ERVE

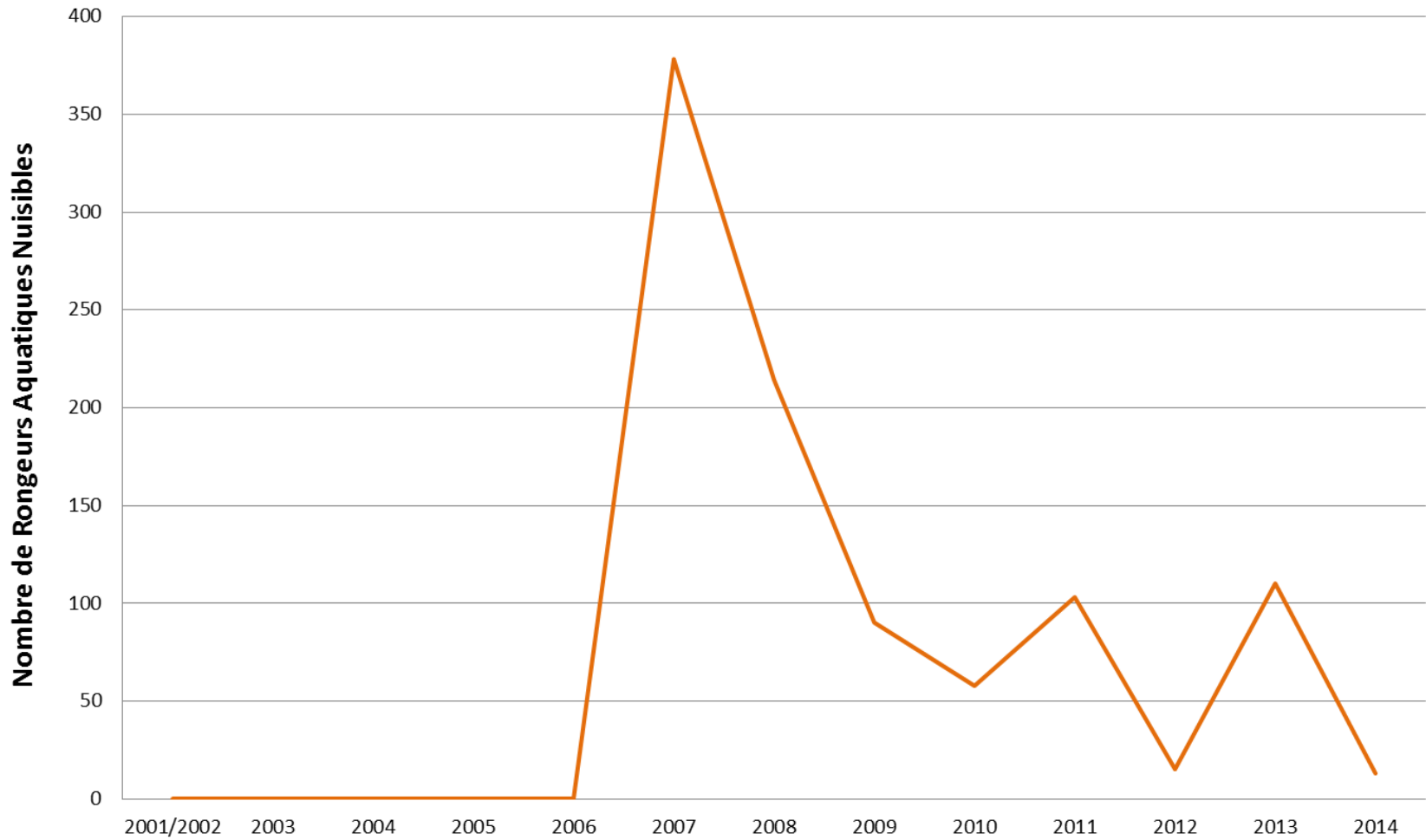


2013/2014

685 prises *contre* 501

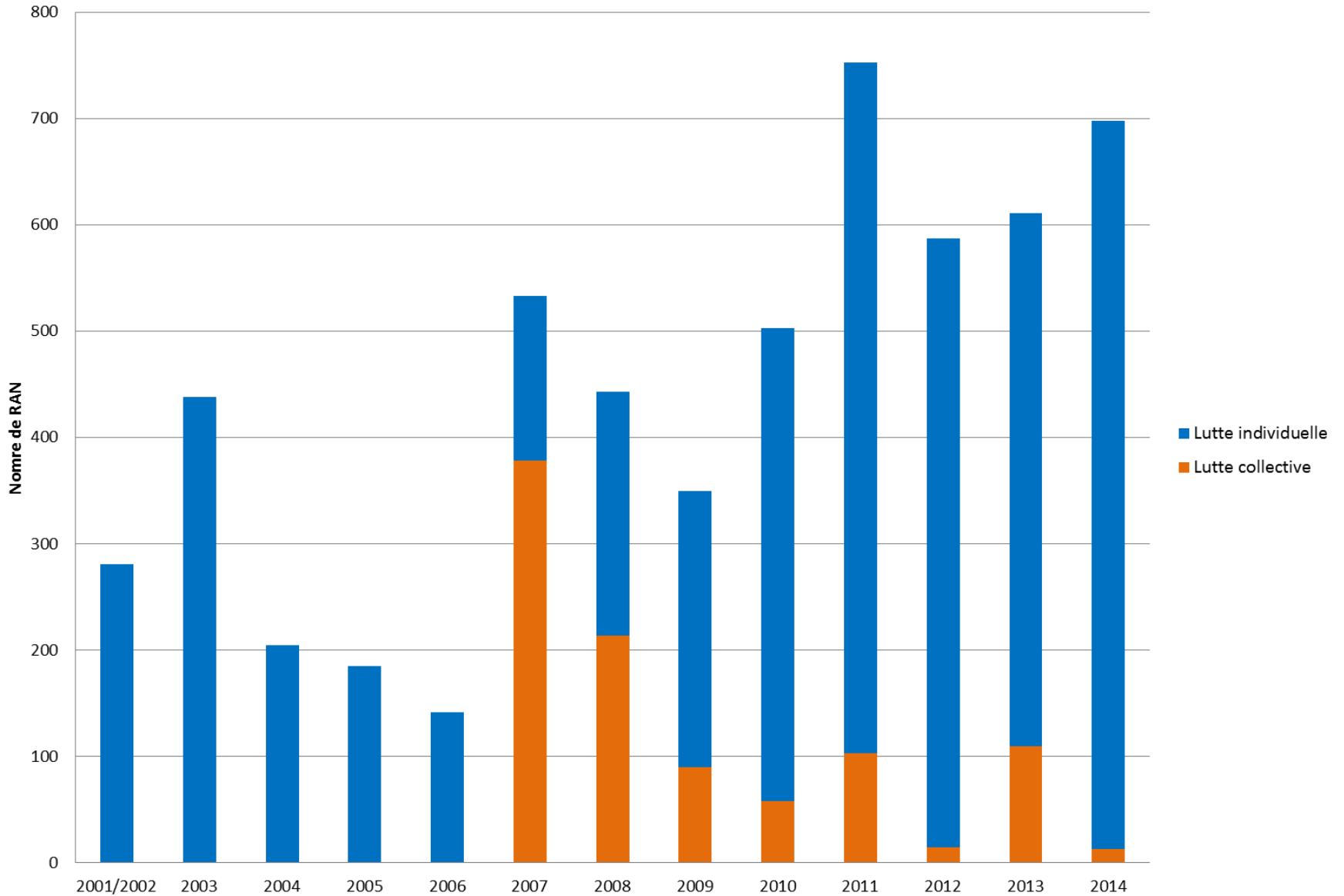
ERVE - Lutte collective

Evolution des prises RAN
ERVE - Lutte Co



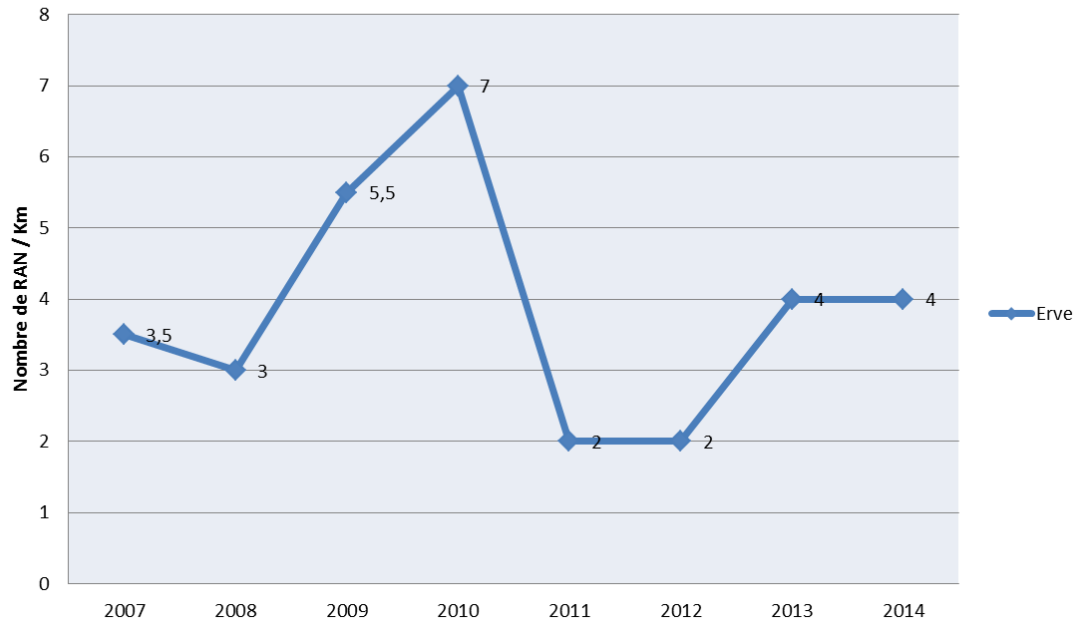
ERVE – Total

Evolution des prises - Lutte RAN Erve

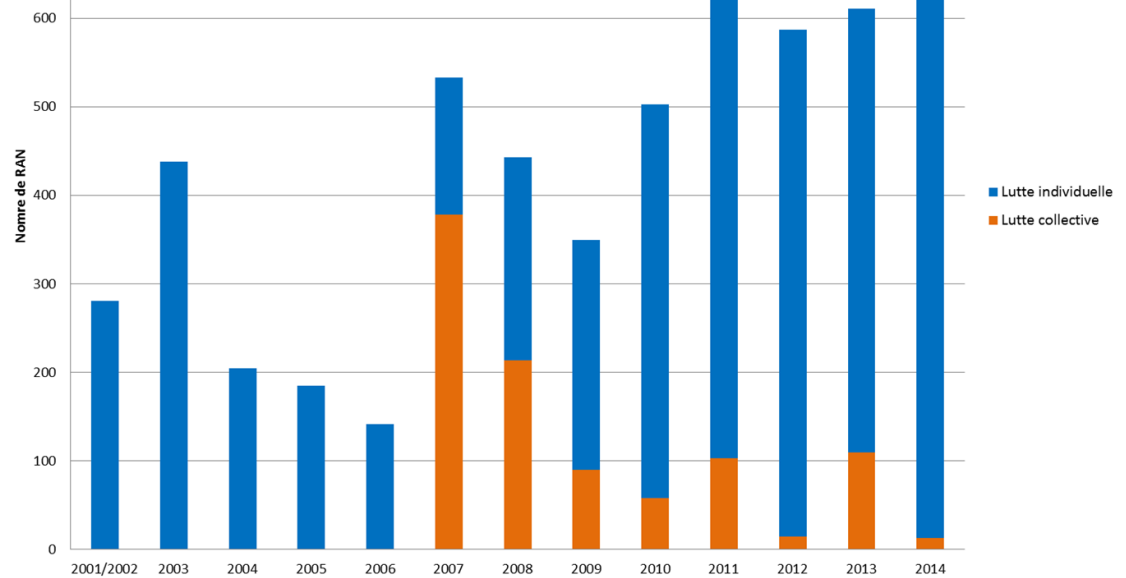


ERVE : SP / régulation

Prises RAN / année - suivis de population



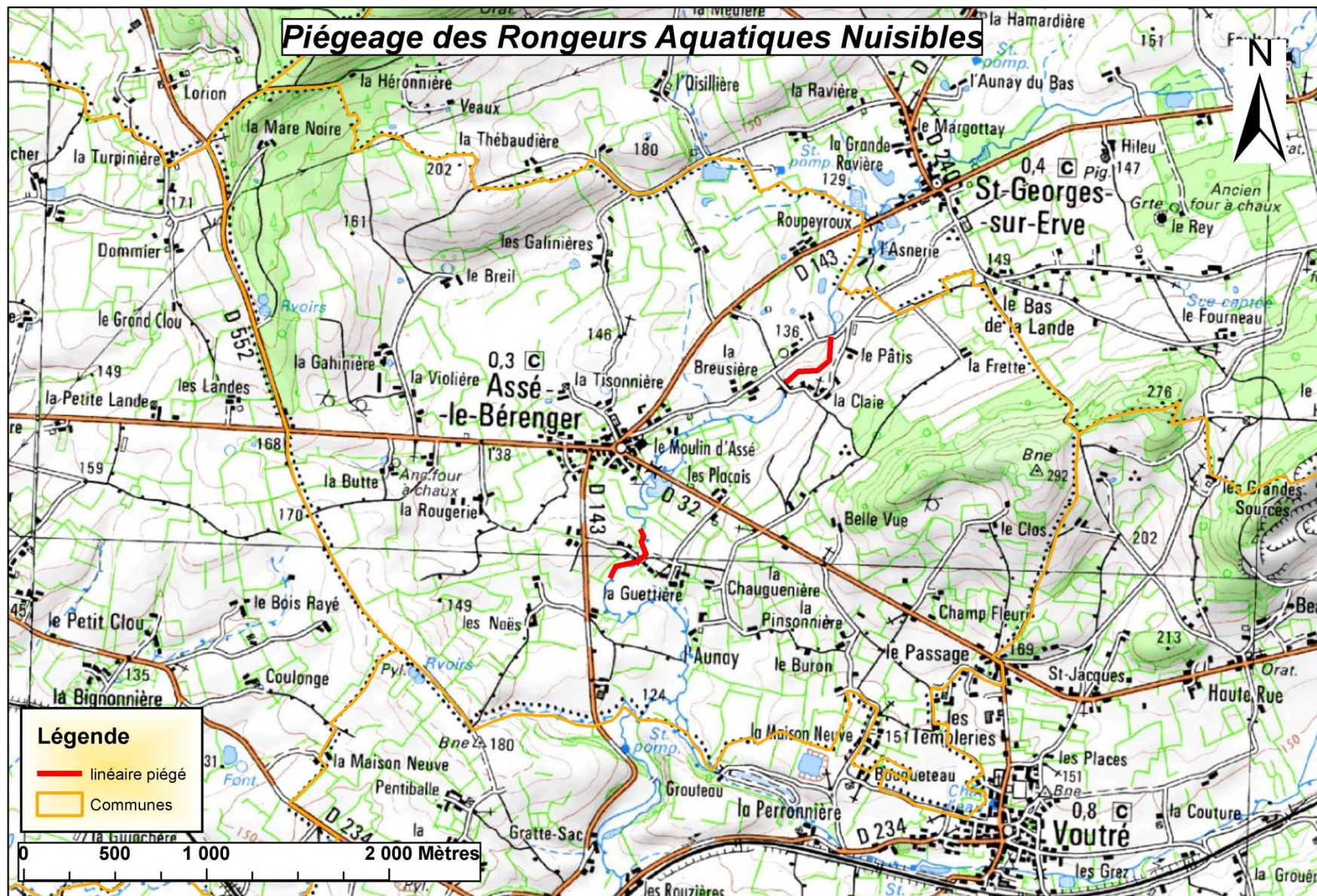
Evolution des prises - Lutte RAN Erve



Cartographie des sites de piégeage

(2011)

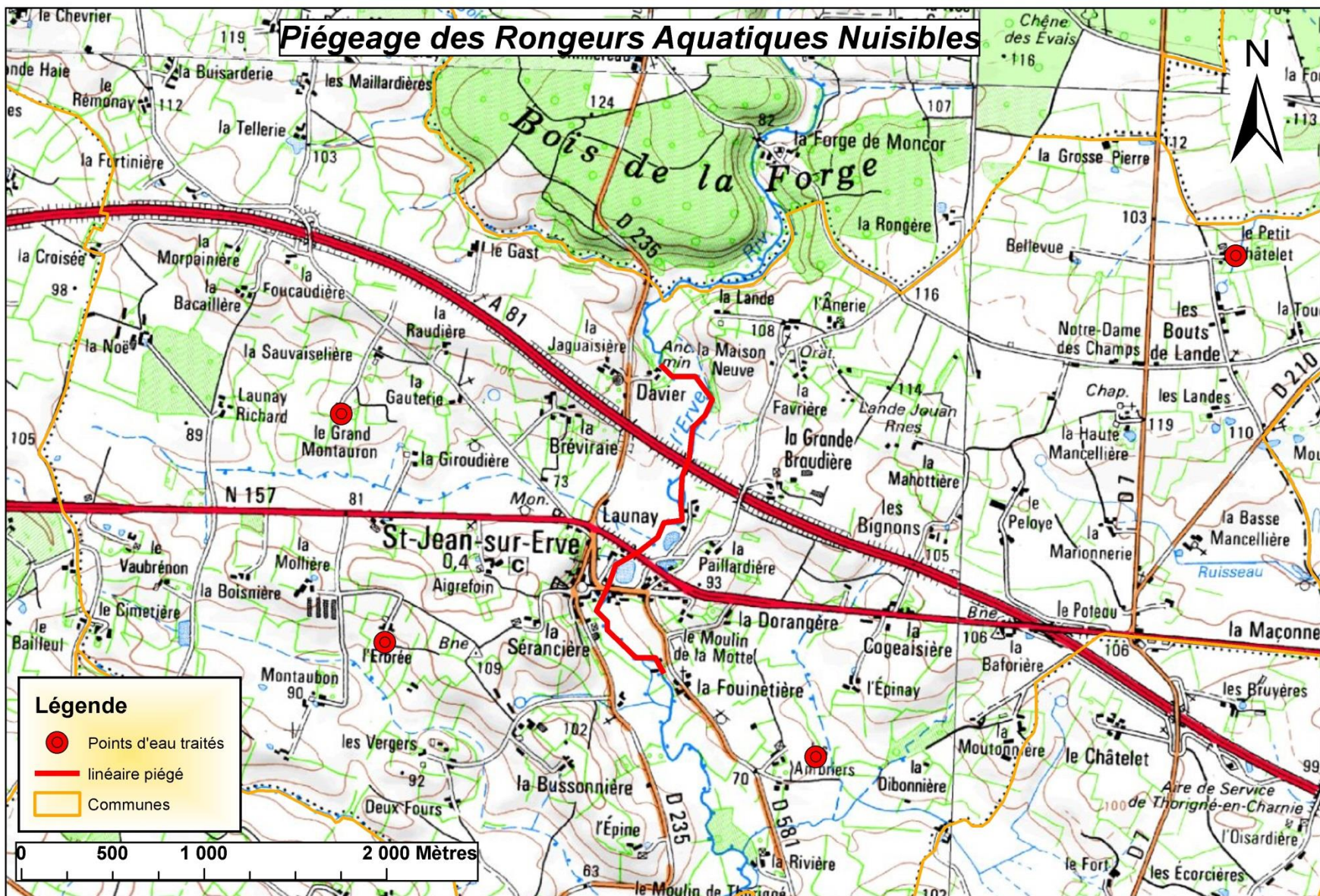
Piégeage des Rongeurs Aquatiques Nuisibles



Service cartographie FDGDON 85 - Source : SCAN25 IGN - BD CARTHAGE IGN

Date: 02/11/2011

0,8 km

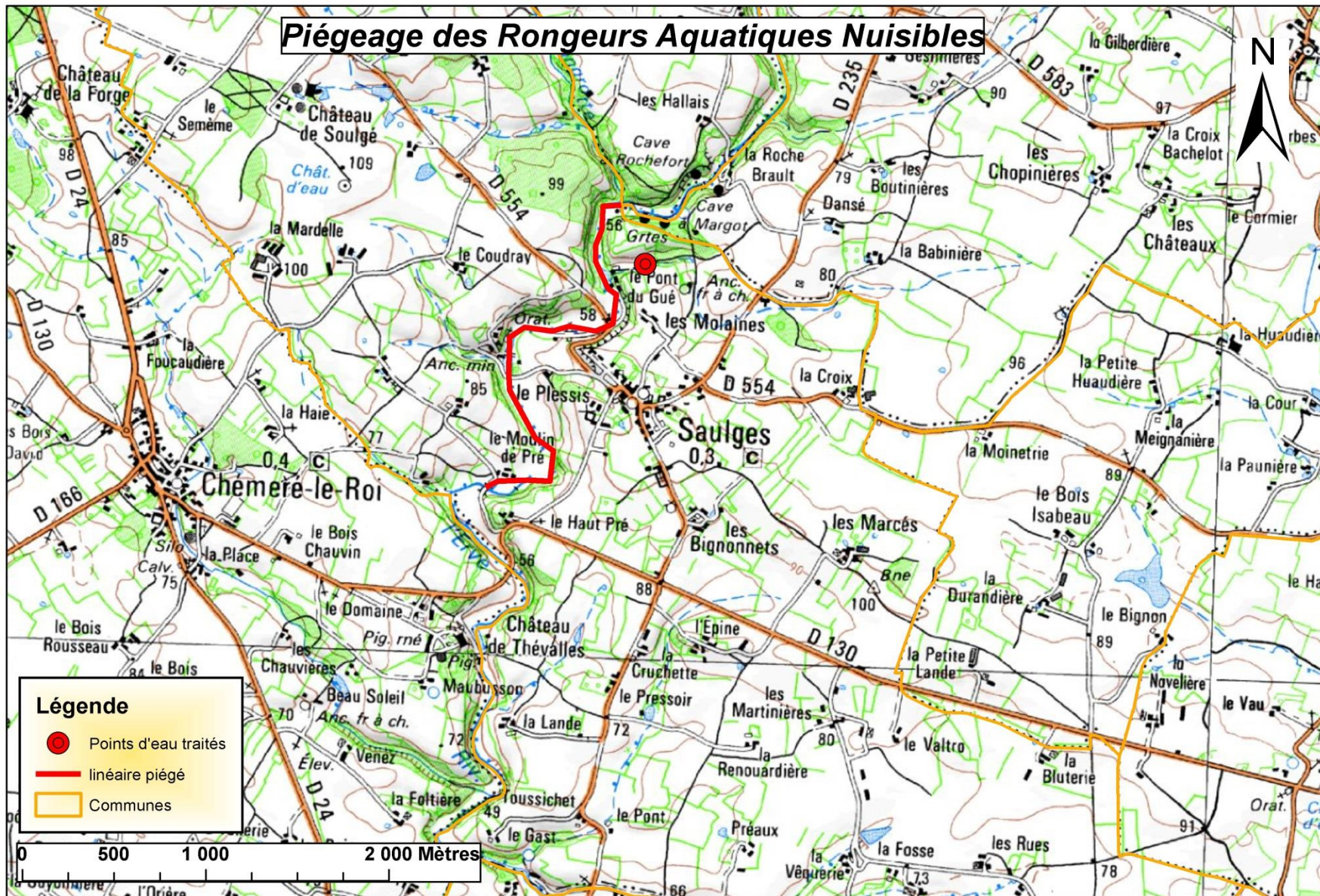


Service cartographie FDGDON 85 - Source : SCAN25 IGN - BD CARTHAGE IGN

Date: 02/11/2011

2,3 km

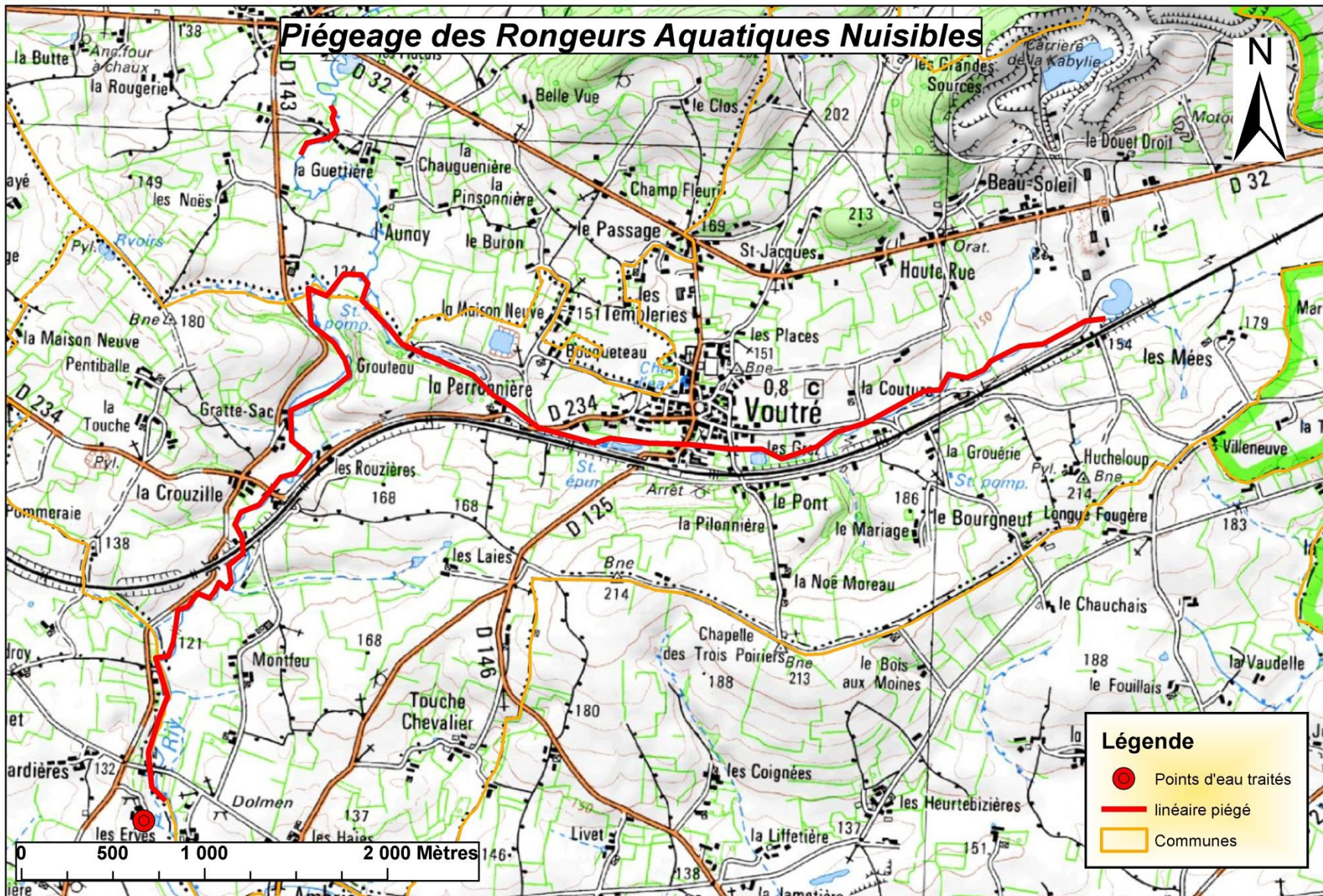
Piégeage des Rongeurs Aquatiques Nuisibles



Service cartographie FDGDON 85 - Source : SCAN25 IGN - BD CARTHAGE IGN

Date: 02/11/2011

2,6 km



Service cartographie FDGDON 85 - Source : SCAN25 IGN - BD CARTHAGE IGN

Date: 02/11/2011

8,8 km

ERVE

Linéaire total piégé

14,5 km + piégeage ponctuel au
niveau des plans d'eau

Réglementation





Statut légal



Double classement réglementaire

« Organismes Nuisibles » aux végétaux

et

Animaux « Nuisibles » détruisables

Car : risques portés à l'agriculture, la santé publique et à d'autres espèces de la faune et de la flore

La réglementation en lutte collective

En Mayenne les luttes collectives contre le ragondin et rat musqué sont encadrées par l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2015

Par l'arrêté préfectoral, la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles est OBLIGATOIRE. Elle se fait en priorité sous forme de Lutte Collective sous l'égide des GDON en lien avec la FDGDON

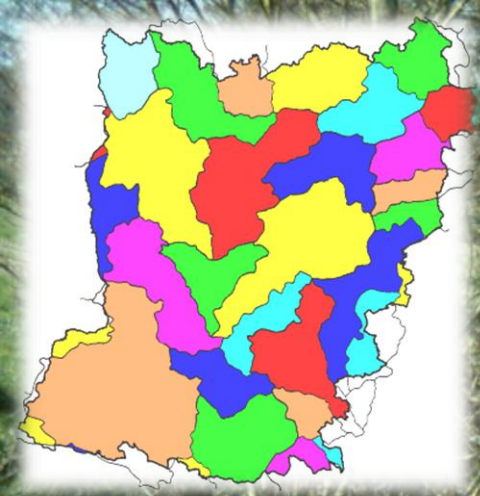
La prise d'un arrêté municipal assure ainsi une couverture juridique et pénale pour le Maire (lutte obligatoire)

Après émission de l'**arrêté municipal**, les GDON peuvent piéger ragondins et rats musqués sur l'ensemble du territoire communal

A photograph of a river or stream flowing through a green landscape. The water is dark and reflects the surrounding trees and sky. The banks are covered in lush green grass and some bare trees. The text "La lutte collective" is overlaid in red in the center of the image.

La lutte collective

Organisation de la lutte collective



Sur chaque bassin, les communes se mobilisent ensemble pour faire une opération « coup de poing »

Chaque groupement communal est chargé d'organiser la lutte (1 mois à 2 mois) sur sa commune :

- recherche de piègeurs bénévoles (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, particuliers...)
- répartition des cages et des hommes sur le terrain (consignes)
- en fin de lutte, ramassage du matériel et des témoins de captures (sel) primés par la FDGDON 53

Catégories des pièges

Les piégeurs peuvent utiliser pour la capture de ragondins et rat

Musqués :

catégorie 1 cages pièges

catégorie 2 connibear, livre de messe



Attention!!!

Contre le ragondin et le rat musqué (seulement ces 2 espèces)
l'agrément préfectoral de piégeage n'est pas nécessaire pour
l'usage des pièges de la **catégorie 1**

Pour la **catégorie 2**, l'agrément préfectoral est obligatoire

A photograph of a narrow stream flowing through a green landscape. The water is dark and reflects the surrounding trees and sky. The banks are covered in lush green grass and some bare trees. The overall scene is a natural, rural setting.

Les pièges de 1^{ère} catégorie sont les plus utilisés en Mayenne pour la capture de ragondins et rats musqués

Les appâts les plus utilisés et sélectifs pour ces deux espèces sont : pommes, carottes, maïs

Le port de gants est obligatoire lors de l'action de piégeage

La visite des pièges doit être réalisée tous les jours avant midi

Les pièges interdits

Les anciens pièges à palettes comme le « griptou » et autres dérivés sont rigoureusement interdits à l'utilisation et à la détention (art 2.2 am du 11/01/1989)



Les méthodes de mise à mort

La mise à mort concerne principalement les animaux capturés dans les cages pièges

« La mise à mort des animaux capturés doit intervenir immédiatement et sans souffrance. Les animaux non visés par la lutte (domestiques, gibiers ou protégés) ou non identifiés doivent être relâchés sur le champ »

arrêté ministériel du 23 mai 1984

Solutions passives

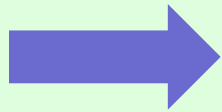
Niveau d'eau à fleur de rives

Protection des ouvrages

enrochement, engrillagement

Rebouchage des terriers

surtout pour les milieux aquatiques fermés (étang, mare, plan d'eau)

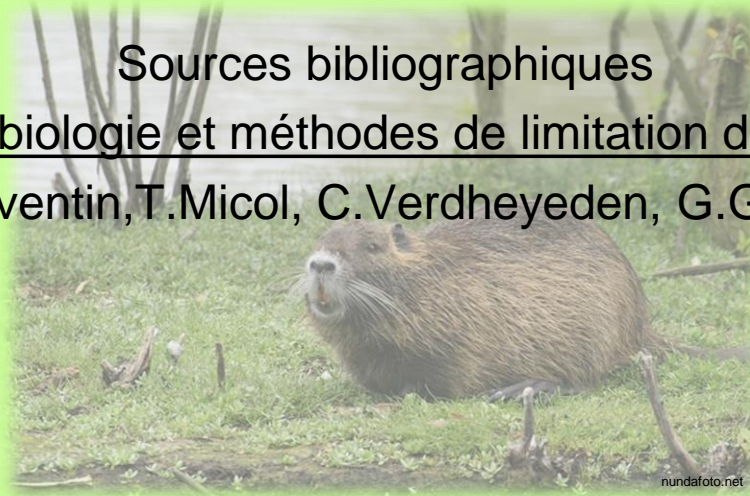


non adaptées à tous les milieux
coûteuses

Sources bibliographiques

Le Ragondin, biologie et méthodes de limitation des populations,

P.Jouventin, T.Micol, C.Verdheyeden, G.Guédon



Merci pour votre attention

